

DOSSIER D'INFORMATION DU SITE T72683

Rue du Rieutord – Près de la cité Saint Salvayre 11100 NARBONNE



Date de réalisation : 28/11/2016



bouyguetelecom.fr 

LE PROGRÈS VOUS APPARTIENT

NARBONNE

Objet : T72683 NARBONNE (dossier d'information)

Monsieur le Maire,

Conformément aux engagements de transparence pris par Bouygues Telecom, je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'information relatif à l'évolution d'un relais existant, Rue du Rieutord – Près de la cité Saint Salvayre 11100 NARBONNE.

En effet, opérateurs et élus locaux ont bien conscience que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile relève de l'aménagement du territoire et que la présentation d'un dossier d'information, accessible à tout administré souhaitant en connaître les détails, est un gage de transparence.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR. L'objectif est double : améliorer la qualité des services de téléphonie de chacun des opérateurs tout en optimisant les infrastructures présentes. Dans le cas présent, les antennes situées sur le site T72683 Rue du Rieutord – Près de la cité Saint Salvayre 11100 NARBONNE, feront l'objet d'une évolution technologique qui ne s'accompagnera pas d'un ajout d'antennes supplémentaires.

En effet, la licence délivrée par l'Etat nous autorisant à déployer et exploiter des réseaux de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} génération, prévoit également des obligations en termes de couverture du territoire et de qualité de service à la charge de Bouygues Telecom.

Nous espérons que ce dossier d'information, que nous avons souhaité pédagogique, répondra bien aux attentes de précisions de vos administrés.

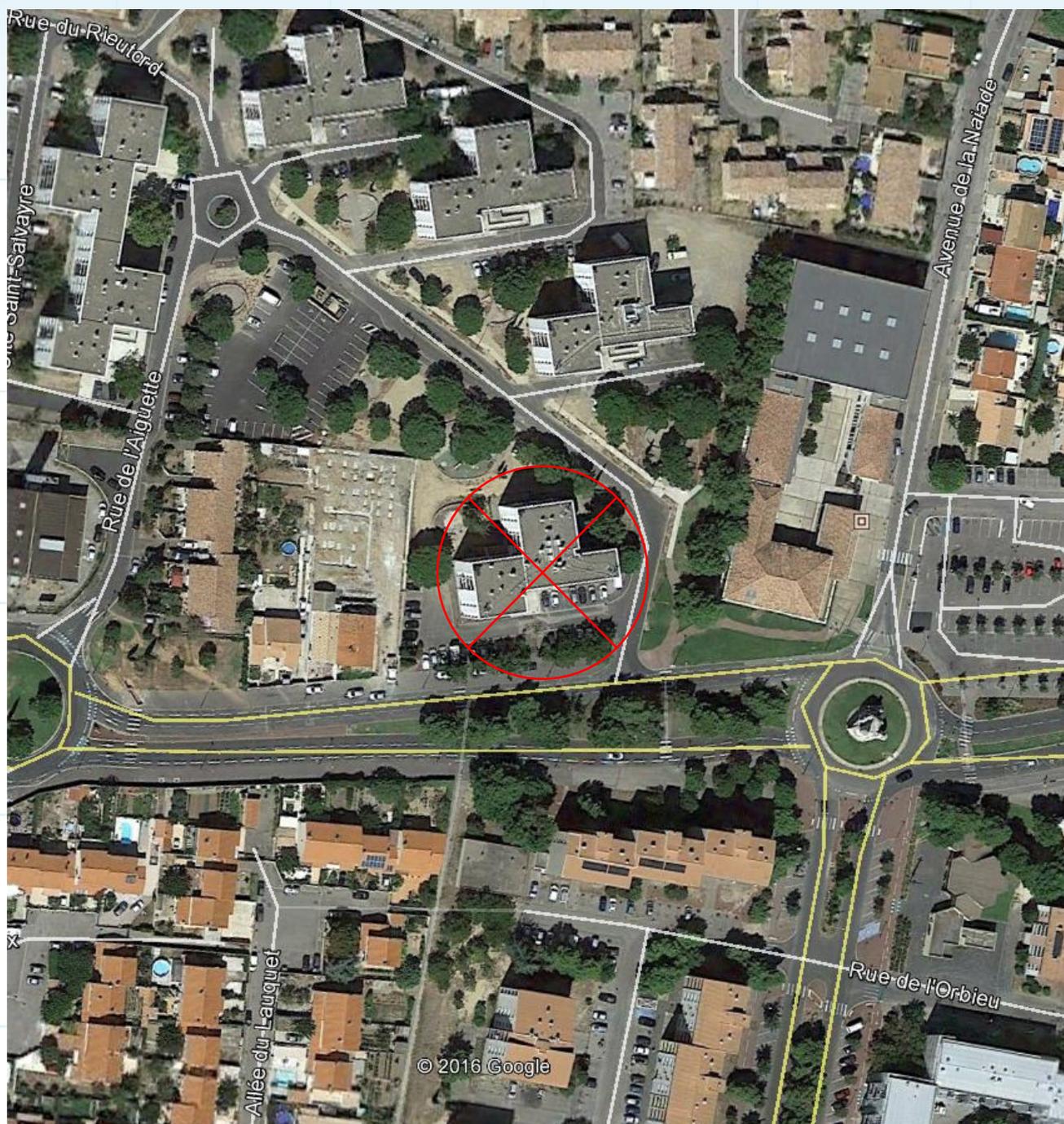
Nous demeurons aussi à la disposition de tout riverain désirant des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

SOMMAIRE

- 1- Plan de situation de la zone
- 2- Fiche d'identité du site
- 3- Motivations du projet
- 4- Fonctionnement d'un réseau
- 5- Équipements techniques
- 6- Notre projet d'évolution du relais
- 7- Informations pratiques
- 8- Le mobile au quotidien
- 9- Cadre réglementaire

1- PLAN DE SITUATION DE LA ZONE



2- FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Commune : NARBONNE

Nom du site : T72683 NARBONNE

Adresse du site :

Rue du Rieutord – Près de la cité Saint Salvayre 11100 NARBONNE

Coordonnées du site :

X : 652 270 Y : 1 798 275 Z : 14m NGF sol

Le projet sur site est une :

- Installation d'une nouvelle antenne-relais
- Modification substantielle d'une antenne-relais existante

Et fait l'objet de :

Déclaration préalable : oui non

Permis de construire : oui non

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine / entre 1 et 3 mois

Direction régionale réseau chargée du dossier :

Bouygues Telecom - Direction régionale Méditerranée
Directeur régional : Monsieur Bruno KOEHL
Parc de la Duranne - 260, rue Louis de Broglie
13799 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

3- MOTIVATIONS DU PROJET

Répondre à un besoin de couverture et/ou de qualité de service

Le projet fait suite à l'identification sur la zone d'un besoin de couverture. L'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques mobiles pour les clients de passage sur la zone ou y demeurant.

Ainsi, l'implantation de ce nouveau relais permettra d'éviter les phénomènes de saturation des réseaux qui conduisent à une interruption de la communication, voire à l'impossibilité de la passer.

Ajout d'un équipement de transmission de données

Le projet consiste à ajouter un faisceau de type parabolique destiné à relier les antennes-relais entre elles et permettre la transmission de données.

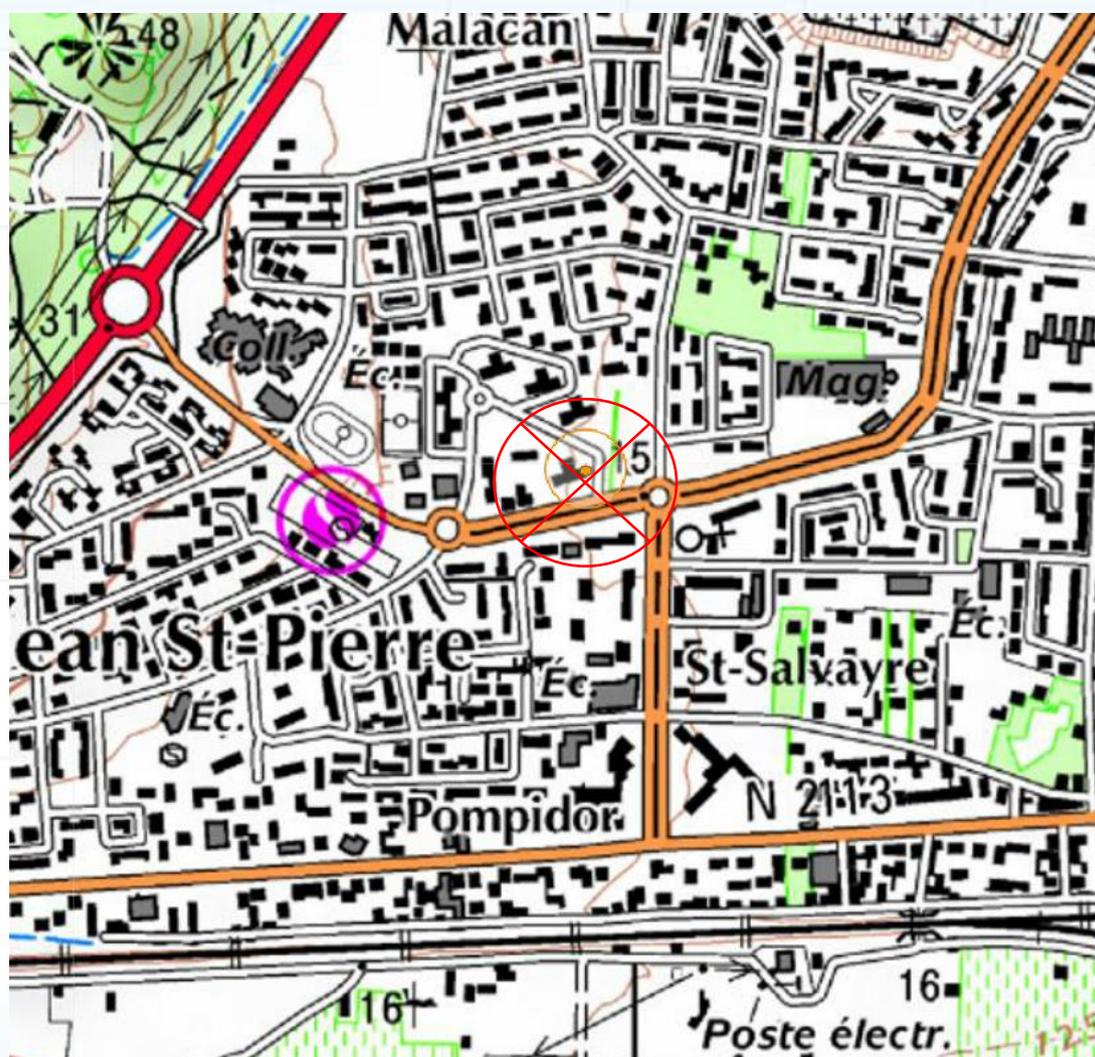
Le nouvel équipement améliorera considérablement la communication data ou internet pour un confort d'utilisation pour le client.

Installation d'une nouvelle technologie

Ce projet a pour objectif d'apporter le haut ou très haut débit aux clients mobiles et les capacités supplémentaires qui sont nécessaires pour la croissance de l'Internet mobile. Grâce à ce nouvel équipement, les clients de la zone considérée auront accès aux technologies actuelles.

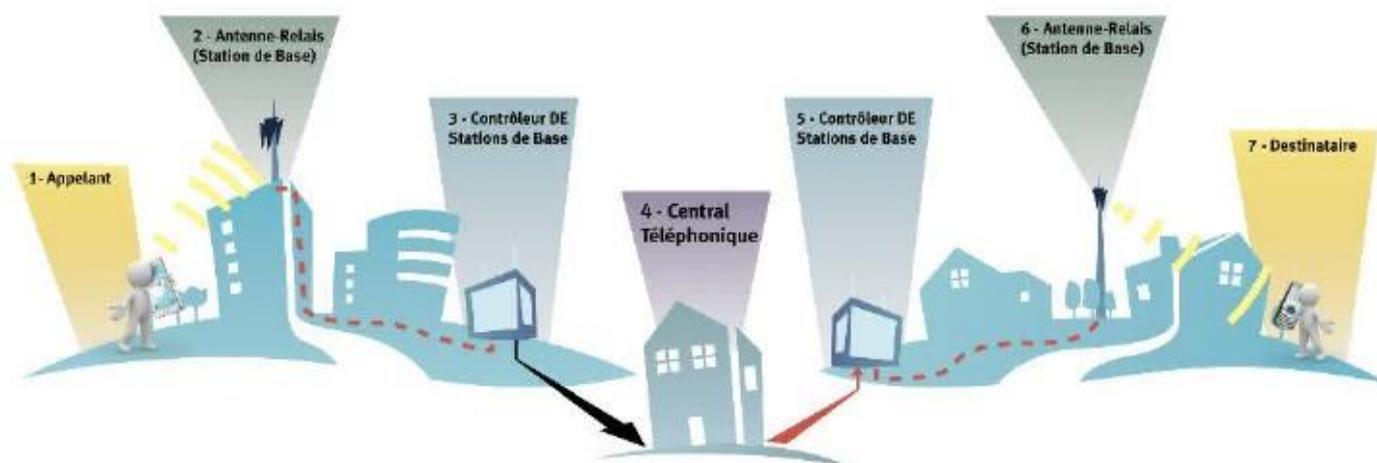
3- MOTIVATIONS DU PROJET

Emplacement du site

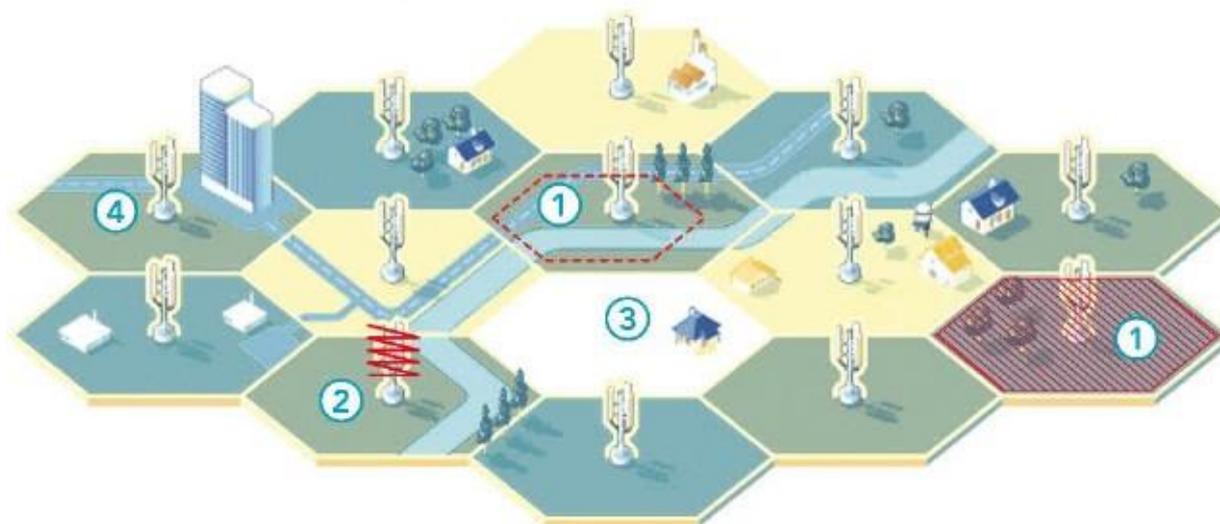


4- FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU

Fonctionnement d'une communication (appel, data) avec le téléphone mobile



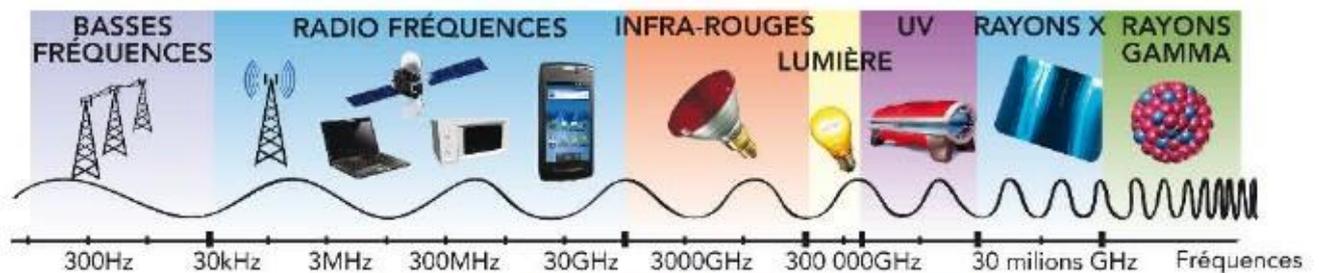
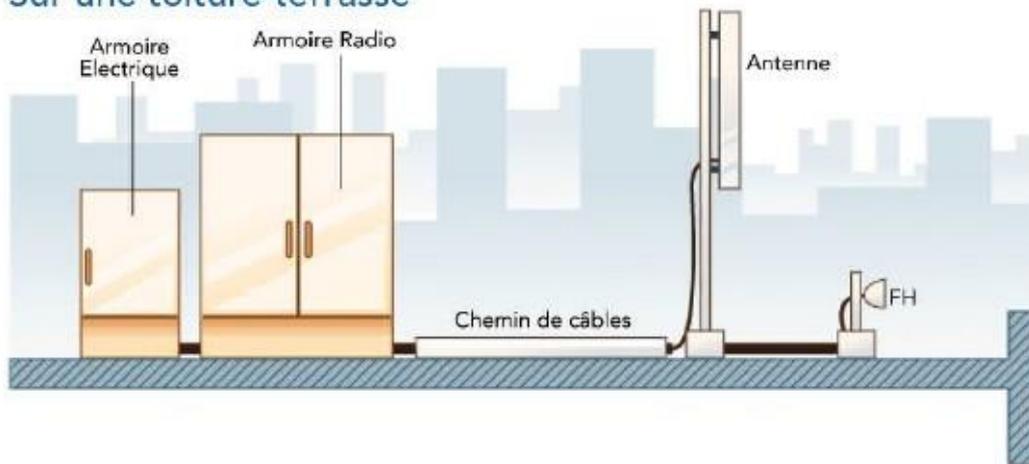
L'impact des usages sur le fonctionnement du réseau



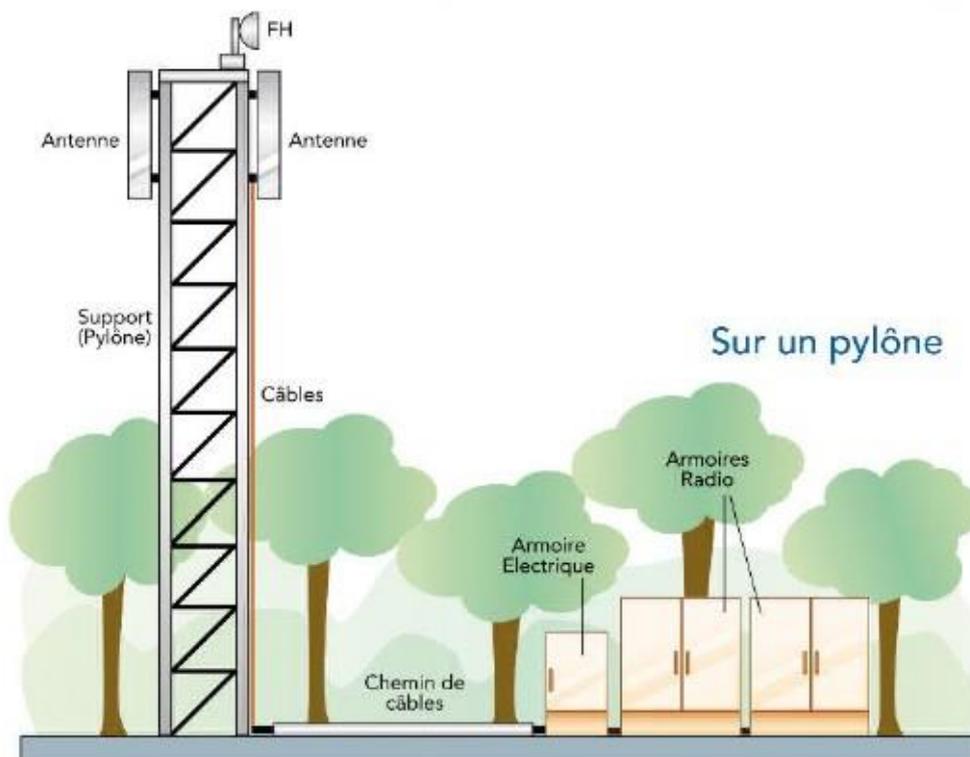
- ① Augmentation du nombre d'utilisateurs : la cellule rétrécit en 3G ou le réseau sature
- ② Augmentation du trafic de données : les débits sont ralentis
- ③ Absence de couverture et de services mobiles : une étude de faisabilité est lancée pour installer un relais
- ④ Nouveaux usages et services : les infrastructures doivent évoluer vers la 4G par exemple

5- EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Sur une toiture-terrasse



Fréquences utilisées par les opérateurs :
800 MHz – 900 MHz – 1800 MHz – 2100 MHz et 2600 MHz



Sur un pylône

6- NOTRE PROJET D'ÉVOLUTION DU RELAIS

La future implantation :

Les références cadastrales : BD 421

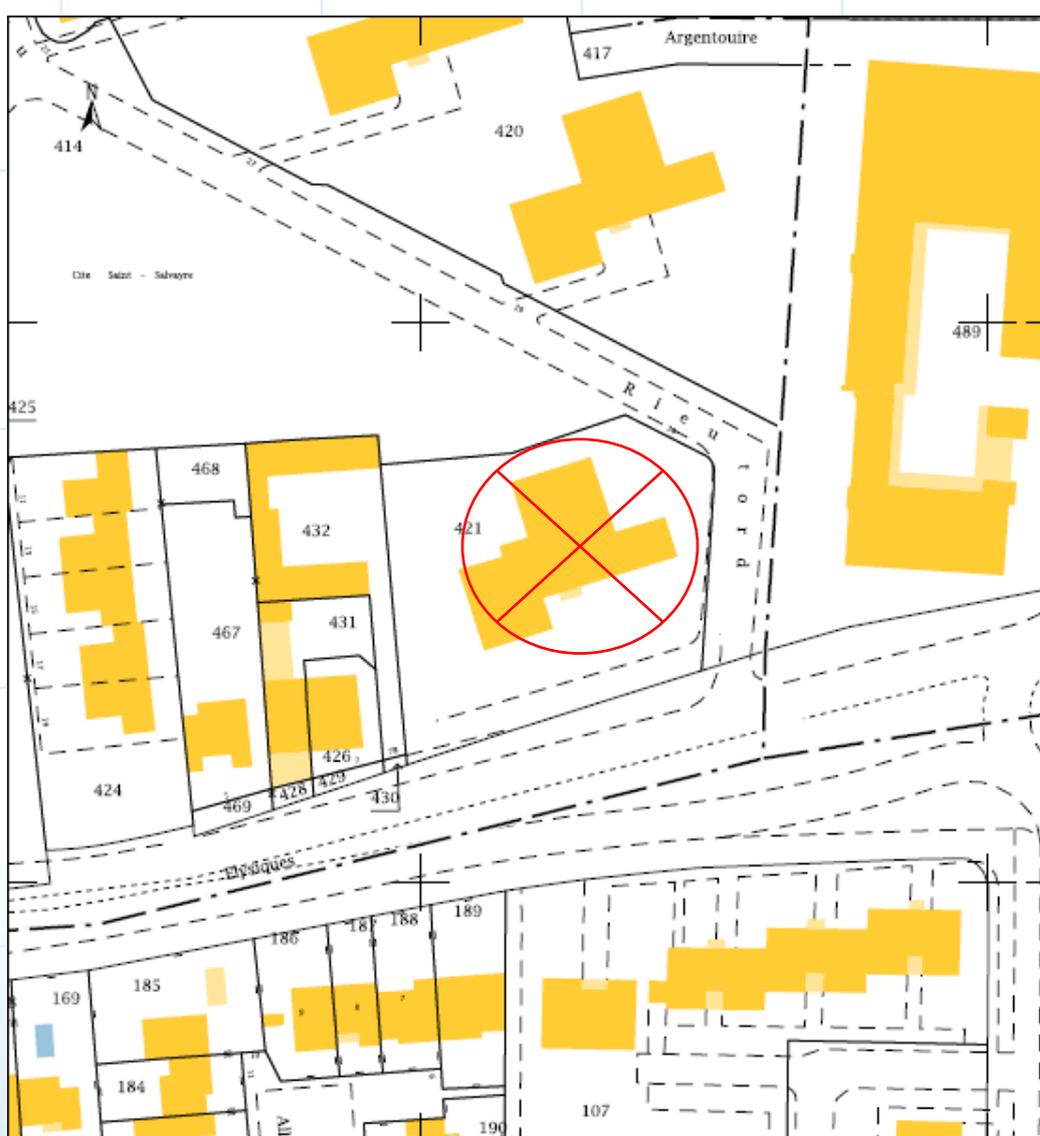
Les coordonnées géographiques :

Longitude en Lambert II étendu X : 652 270

Latitude en Lambert II étendu Y : 1 798 275

Hauteur NGF au sol (Nivellement Général de la France) Z : 14m NGF sol

L'emplacement sur le plan cadastral :



Les caractéristiques d'ingénierie du projet :

Les antennes

Nombre d'antennes : 3

N° d'antenne	Type d'antenne	Bandes de fréquence	Utilisation	Azimut	HMA en mètres NGF	Tilt prévisionnel
Secteur 1	HUA_AQU4518R9	800/900/1800/2100/2600(inactif)		30	17,67m	0 – 4°
Secteur 2	HUA_AQU4518R9	800/900/1800/2100/2600(inactif)		130	17,67m	0 – 4°
Secteur 3	HUA_AQU4518R9	800/900/1800/2100/2600(inactif)		230	17,67m	0 – 4°

Remplacement des équipements Bouygues Telecom par des équipements mutualisés Bouygues Telecom - SFR

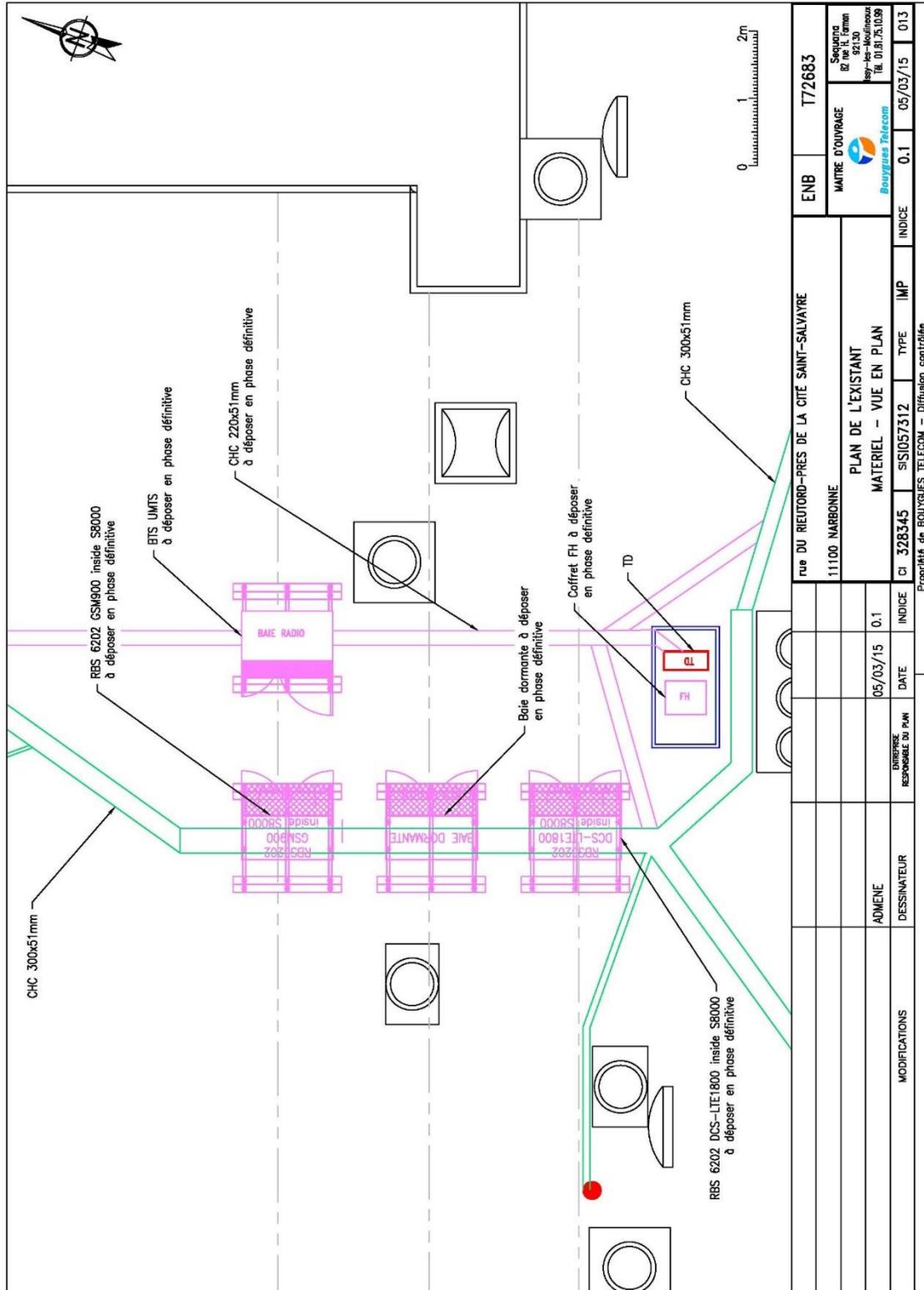
Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

HMA en mètres NGF (Nivellement Général de la France) : hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

Tilt prévisionnel : inclinaison de l'antenne par rapport à la verticale

Puissances prévisionnelles : 20 Watts à 40 Watts

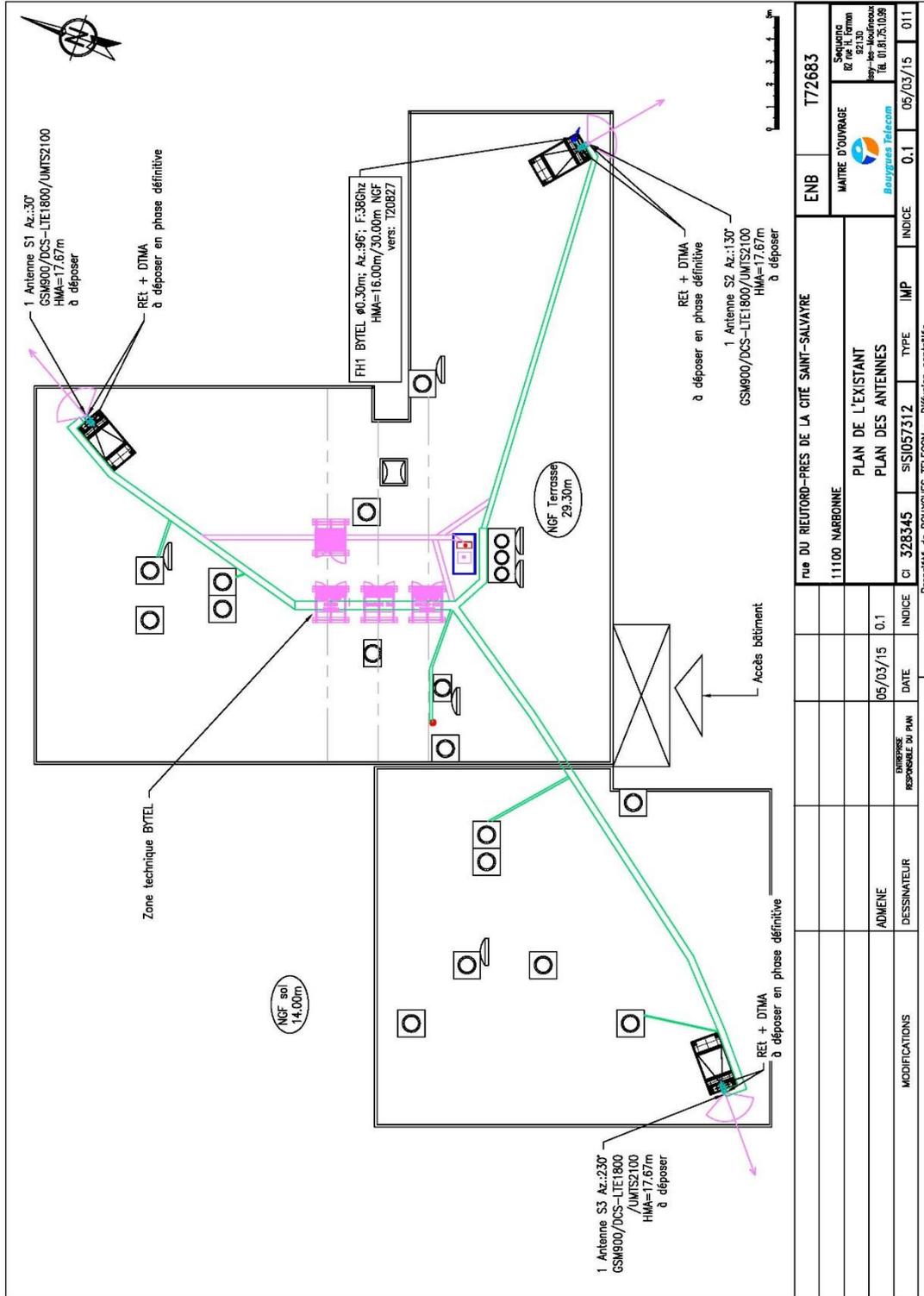
Les vues en plan : état actuel



rue DU REUTORD-PRES DE LA CITE SAINT-SALVATRE		11100 NARBONNE		ENB 172683	
MATIERE D'OUVRAGE		PLAN DE L'EXISTANT		MAITRE D'OUVRAGE	
MATERIEL - VUE EN PLAN		DATE 05/03/15		Siquiera 87 rue H. Terrien 32130 Meyrueix Tel. 01.81.75.01.08	
DESSINATEUR		RESPONSABLE DU PLAN		Bouygues Telecom	
MODIFICATIONS		INDICE		INDICE	
		CI 328345		SIS1057312	
		INDICE		IMP	
		0.1		0.1	
		05/03/15		05/03/15	
		INDICE		013	

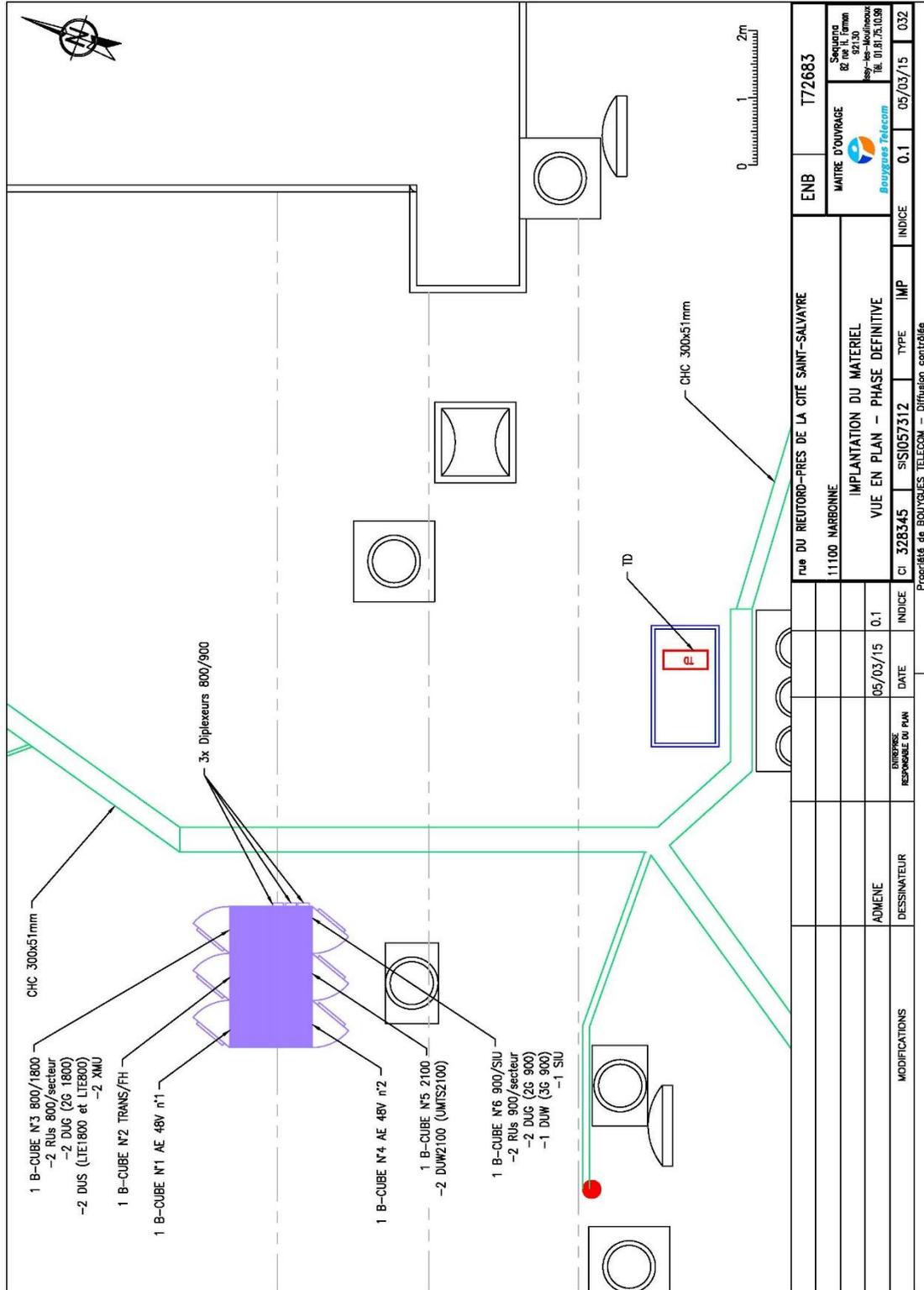
Propriété de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée

Les vues en plan : état actuel



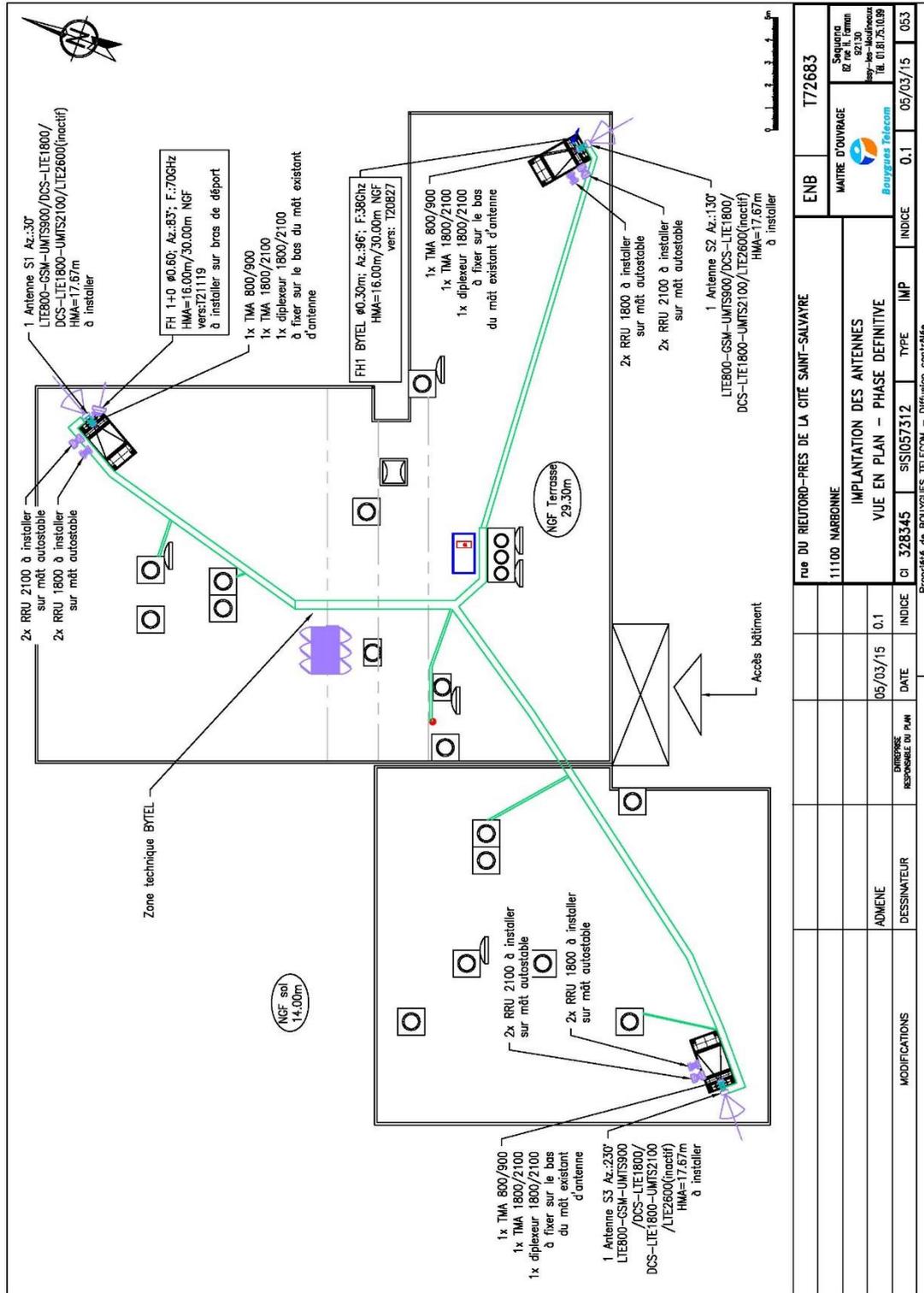
Rue DU REUTORD-PRES DE LA CITE SAINT-SALVAYRE		ENB	172683
11100 NARBONNE		Maitre d'ouvrage Société 82 rue St. Roman 32130 Bouygues Telecom Société Bouygues Telecom Tel. 01.81.25.10.98	
PLAN DE L'EXISTANT PLAN DES ANTENNES			
CI	328345	SI	057312
INDEXE	0,1	TYPE	IMP
INDEXE	0,1	INDEXE	0,1
DATE	05/03/15	DATE	05/03/15
DESSINATEUR	ADMENE	RESPONSABLE DU PLAN	
MODIFICATIONS			
Propriétés de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée			

Les vues en plan : projet



rue DU RIEUTORD-PRES DE LA CITE SAINT-SALVAYRE 11100 MARBONNE		ENB	T72683
IMPLANTATION DU MATERIEL VUE EN PLAN - PHASE DEFINITIVE		MAITRE D'OUVRAGE	Sequana 82, rue des Moulinoux 78100 St-Leu-la-Forêt Tél. 01.81.75.10.99
CI	328345	SSI057312	IMP
INDICE	0.1	INDICE	0.1
DATE	05/03/15	INDICE	032
DESSINATEUR	ADMENE	Propriété de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée	
MODIFICATIONS			

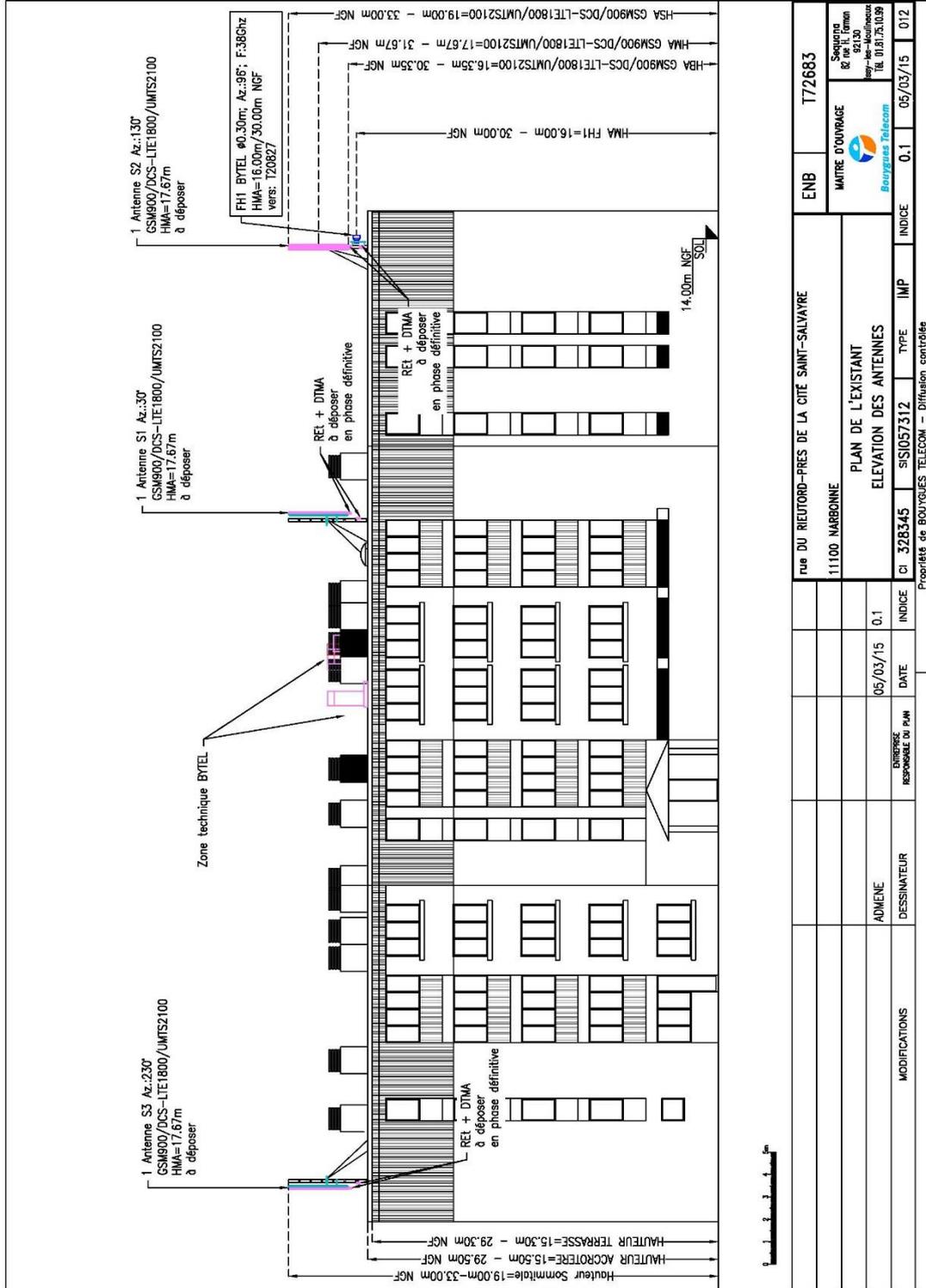
Les vues en plan : projet



rue DU RIEURD-PRES DE LA CITE SAINT-SALVAYRE 11100 NARBONNE		ENB		T72683	
IMPLANTATION DES ANTENNES		MAITRE D'OUVRAGE		Séquencia 62 rue H. Fernan 92130 Issy-les-Moulineaux Tel. 01.47.75.10.99	
VUE EN PLAN - PHASE DEFINITIVE		Bouygues Telecom		05/03/15 053	
CI 328345	SI01057312	TYPE IMP	INDICE	0.1	05/03/15
ADMENE	05/03/15	DATE	INDICE	0.1	
DESSINATEUR		RESPONSABLE DU P.V.M			
MODIFICATIONS					

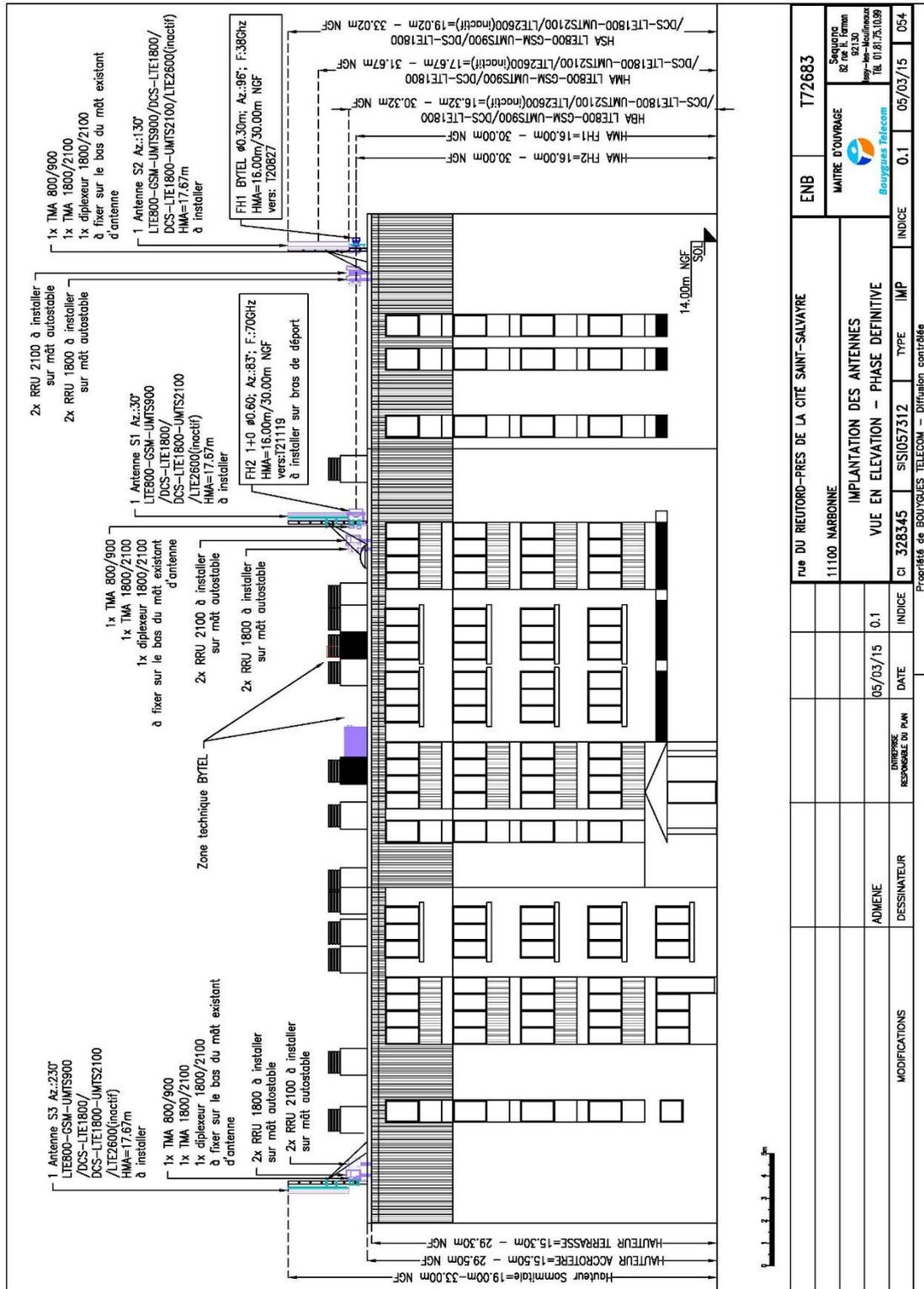
Propriété de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée

Les vues en élévation : état actuel



rue DU REUTORD-PRES DE LA CITE SAINT-SALVAYRE		ENB		T72683	
11100 NARBONNE		MAITRE D'OUVRAGE		Société de né.é. l'éman 92130 Bouygues Telecom Tél. 01.81.75.10.09	
ADME		ELEVATION DES ANTENNES		05/03/15	
DESSINATEUR		CI 328345		SIS057312	
MODIFICATIONS		INDEXE		IMP	
DATE		INDEXE		INDICE	
05/03/15		0.1		0.1	
RESPONSABLE DU PLAN		TYPE		INDICE	
		IMP		012	
Propriété de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée					

Les vues en élévation : projet



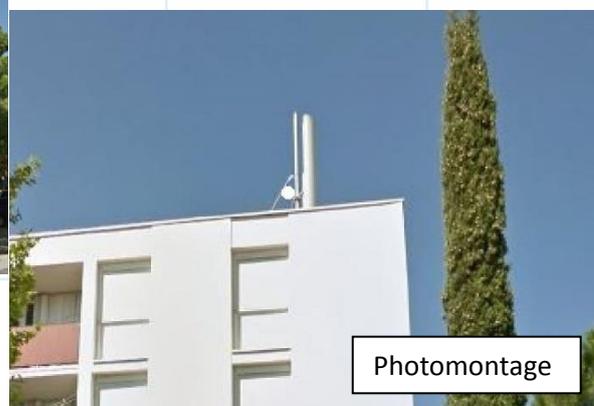
rue DU REUTORD-PRES DE LA CITE SAINT-SALVAYRE		ENB		T72683	
11100 MARRONNE		MAITRE D'OUVRAGE		 Bouygues Telecom Séquence de référence 82130 Bouygues-Telecom Tél. 01.81.75.10.89	
ADMINE		05/03/15		05/03/15	
DESSINATEUR		DATE		INDICE	
MODIFICATIONS		ENTREPRISE RESPONSABLE DU PLAN		IMP	
		SIS057312		INDICE	
		CI 328345		0.1	
		TYPE		054	
		Projet de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée			

Les prises de vues et photomontage

Secteur 1



Photomontage

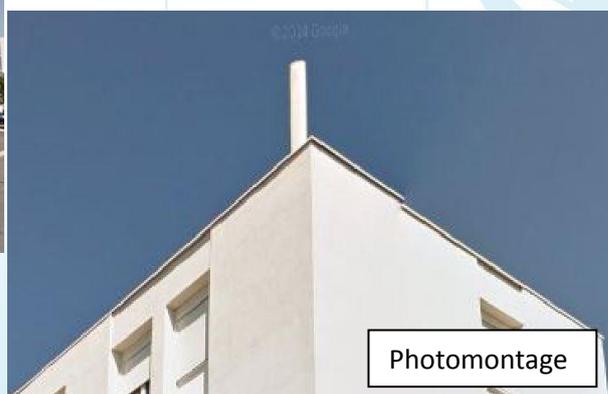


Photomontage

Secteur 2



Photomontage



Photomontage

Les prises de vues et photomontage

Secteur 3



Photomontage



Existant



Photomontage

7- INFORMATIONS PRATIQUES

Déclaration fournie à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) par le demandeur de l'implantation ou de la modification substantielle d'une station radioélectrique émettrice

N° ANFR :

030.275.0321

1. Conformité de l'installation aux règles de la CSTB (en cas de station GSM).

oui

non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

oui

oui, balisé

non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui

non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission.

oui

non

Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun: le nom - l'adresse - l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

7- INFORMATIONS PRATIQUES

Les contacts du projet :

Pour les questions relatives au projet :

Chef de projet AXIONE : M. FRAGNI Aurélien 07 62 48 65 98

Pour les autorisations administratives :

Chef de projet AXIONE : M. FRAGNI Aurélien 07 62 48 65 98

Sites internet :

Site internet des opérateurs mobiles :

FFT (Collège Mobile de la Fédération Française des Télécoms) :

www.fftelecoms.org

Sites Bouygues Telecom :

Bouygues Telecom : www.corporate.bouyguetelecom.fr

B&You : www.b-and-you.fr

Site Cartoradio de l'ANFR : www.cartoradio.fr - www.anfr.fr

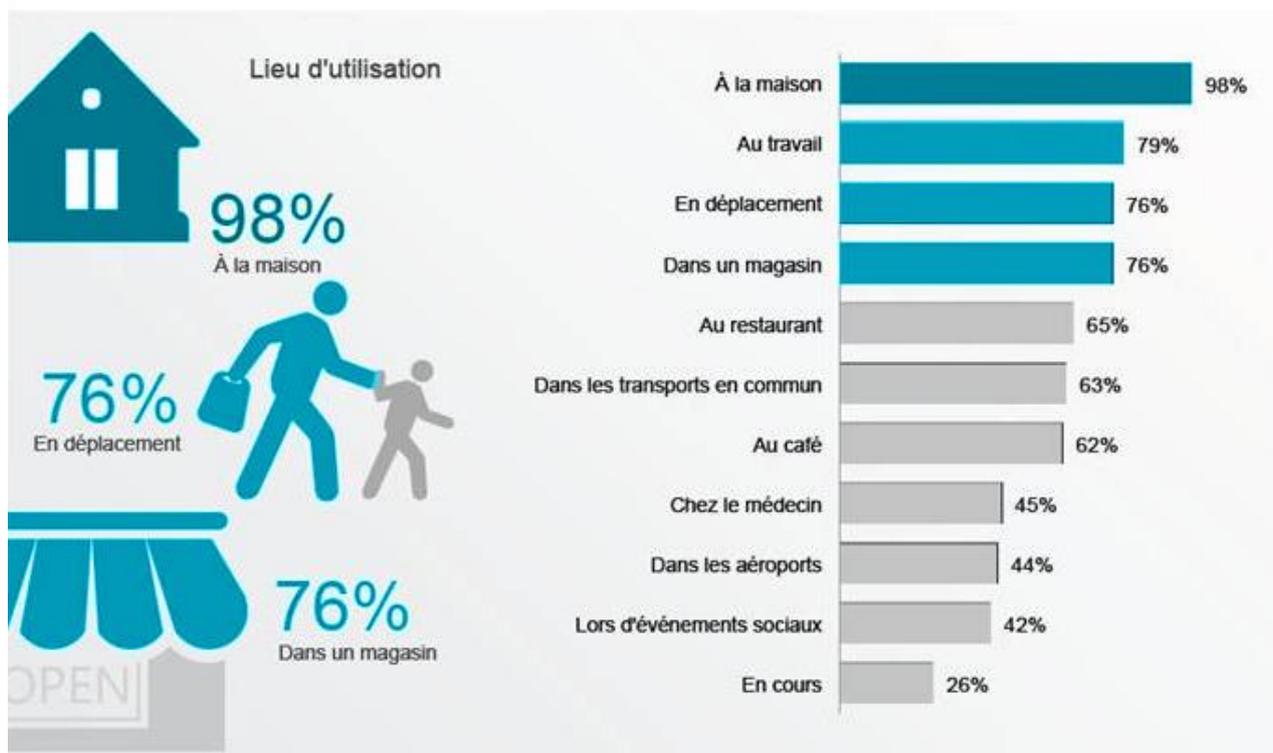
Portail d'informations de l'Etat : www.radiofrquences.gouv.fr

8- LE MOBILE AU QUOTIDIEN

Selon l'étude du CREDOC relative à la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (juin 2012), **9% de la population n'ont qu'un téléphone portable et 20% des usages internet au domicile s'effectuent via le réseau mobile** d'un opérateur.

Selon l'étude IPSOS /Google relative au comportement des mobinautes (2012), **98% des utilisateurs de Smartphones l'utilisent au domicile.**

Les smartphones s'utilisent partout



Pour favoriser un déploiement durable et concerté des réseaux de téléphonie mobile, l'Association des Maires de France et la Fédération Française des Télécoms ont établi un cadre pour l'installation des antennes-relais dans toutes les communes de France.

La nouvelle version du Guide des relations entre opérateurs et communes, en date de décembre 2007, s'appuie sur 5 principes :

- **concertation**
- **information**
- **équité territoriale**
- **prise en compte du contexte local**
- **préservation des paysages**

En plus de la formalisation d'un dossier d'information (comme en l'espèce) pour chaque projet d'antenne-relais, la création et l'animation d'instances de concertation communales sont également prévues.

Enfin, cette démarche renforce la **transparence** sur la réalisation des mesures de champs électromagnétiques et leurs résultats.